DOCUMENT POUR PRÉPARER L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 16 OCTOBRE 2023 18H30

Deuxième et troisième parties.

=-=-=-

Troisième partie (1)

- Débat d'orientation : comment faire évoluer la gestion administrative vers une professionnalisation, coûteuse mais inévitable, des tâches comptables et RH, tout en promouvant le caractère associatif de l'Ecole ?

C'est en septembre 2002 que l'association « Ecole de musique de La Crau » a vu le jour ; il y avait alors à peine 80 élèves, les payes étaient faites avec Excel, et la Déclaration des Données Sociales (DADS) se faisait une fois par an… Actuellement, l'effectif oscille entre 180 et 200 élèves, nous avons 14 salariés, il faut utiliser un logiciel de paye complexe pour établir les bulletins de salaire et envoyer la DSN chaque mois, il faut scruter chaque semaine ce qui change dans les taux, les indices, les procédures, en s'efforçant de tout comprendre... De plus, en tant qu'employeur, l'Ecole est tenue d'assurer les entretiens professionnels, établir puis mettre à jour le DUERP, mettre au point des règles internes pour respecter le RGPD, organiser la formation incendie, etc, etc …
Au démarrage, ce sont des personnes impliquées qui ont pris en charge bénévolement les tâches administratives (il faut rendre ici hommage à Christian MARTIN, président de 2004 à 2006, qui a mis en place une organisation informatisée), puis cela a continué, au fil des ans, par habitude en quelque sorte, bien que ces tâches soient devenues progressivement de plus en plus lourdes et complexes. Aujourd'hui, il est clair que ce qui était possible en 2002 ne l'est plus en 2023.

Le 21 février 2023, Mme LO PASSO, Directrice Générale Adjointe de la Métropole TPM, et Mme BOURGUET-MARTINEZ, Directrice Adjointe du Conservatoire de TPM, ont reçu MM PORTAL et CASTRO pour faire le point sur l'avenir de l'Ecole de musique de La Crau dans le cadre du partenariat que l'Ecole a conclu avec le CRR de TPM. Entre autres sujets, les problèmes exposés ci-dessus ont été étudiés, et il est clairement apparu que le mode de fonctionnement actuel ne peut perdurer, ni avec les mêmes personnes, ni avec d'autres, et qu'il faut envisager un changement de « modèle économique », avec une professionnalisation des tâches administratives.
Le 8 septembre 2023, M Christian SIMON, Maire de La Crau et Vice-Président de TPM, a reçu MM PORTAL et CASTRO. Lorsque cette situation a été évoquée, Monsieur le Maire a formulé la même conclusion, précisant qu'il nous faudrait rédiger notre demande de subvention pour 2024 en intégrant tous ces changements dans l'évaluation des coûts des quatre derniers mois de 2024.
En effet, en sus des frais occasionnés par une externalisation des paies et/ou par l'embauche d'un(e) secrétaire-comptable, il faut savoir qu'en demandant des subventions plus importantes que celles versées jusqu'en 2023, le seuil des 153000 € sera dépassé, déclenchant l'obligation de désigner un comptable et un commissaire aux comptes, d'où des frais supplémentaires qu'il faudra inclure dans le budget 2024. Mais cela semble inévitable, à moins que l'Assemblée générale ne trouve une solution « miracle » (!), si nous voulons préserver la qualité de notre activité et continuer à progresser en nous inspirant des principes du nouveau Schéma National d'Orientation Pédagogique, avec l'appui du Conservatoire de TPM.

Troisième partie (2) :
présentation d'un budget prévisionnel 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2024			
CHARGES		**PRODUITS**	
60 - ACHATS	**2 000**	**70 - PRESTATIONS DE SERVICES**	**30 000**
Achats matières et fournitures	2 000		
61 - SERVICES EXTERIEURS	**3 900**		
Locations	1 400	**74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION**	**190 000**
Entretien et réparations	1 000	Subvention de la Commune	60 000
Assurances	1 000	Subvention T.P.M.	130 000
Documentation	500		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	**28 900**		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	**7 900**	**75 - AUTRES PRODUITS**	**7 500**
Externalisation des paies (*)	**6 000**	Cotisations	7 500
Comptable (*)	**5 000**		
Commissaire aux comptes (*)	**8 000**		
Déplacements , Missions	1 000		
Services bancaires et autres	1 000		
		76 - PRODUITS FINANCIERS	**500**
63 - IMPOTS ET TAXES	**-**		
64 - CHARGES DE PERSONNEL	**193 000**		
Rémunérations du personnel	99 000		
Charges sociales	78 000		
Secrétaire-comptable (*)	**16 000**		
66 - CHARGES FINANCIERES	**200**		
TOTAL DES CHARGES	**228 000**	TOTAL DES PRODUITS	**228 000**

(*) frais nouveaux par rapport aux années précédentes